

Jeudi 1^{er} février 2018

SOLIDARITE/PERSONNES AGEES

Signature de la convention de collaboration entre le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de DOMIDOM et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD ressource) du CCAS de Rouen

Yvon ROBERT, Maire de Rouen et Président du CCAS, Caroline DUTARTE, Adjointe en charge des Solidarités et Vice-Présidente du CCAS, Aurore CHARPENTIER, Directrice Régionale de DOMIDOM et Olivier MOURET, Adjoint au Maire chargé des Personnes Âgées, ont signé ce jeudi cette convention partenariale à la Maison des Aînés.



Le CCAS de Rouen gère un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui contribue au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes notamment en évitant l'hospitalisation ou en facilitant le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

Le SSIAD travaille en collaboration avec de nombreux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Ceux-ci sont choisis librement par les usagers et pour les prises en charges les plus complexes, des binômes SSIAD-SAAD sont régulièrement mis en place pour pouvoir réaliser des soins moins douloureux et de meilleure qualité sans solliciter l'aidant principal.

Le SSAD géré par le CCAS est de fait un partenaire privilégié du SSIAD. D'étroites relations avec le SAAD géré par DOMIDOM, du fait de prises en charge communes, ont également été développées notamment en organisant des rencontres pluridisciplinaires et des actions de formations aux domiciles. Des pratiques communes se sont élaborées sur la base de valeurs partagées.

Conformément aux orientations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le SSIAD du CCAS souhaite renforcer et formaliser les relations partenariales avec le SSAD de DOMIDOM. Le plan d'action issu de l'évaluation externe du SSIAD en 2013 mentionnait dans ses préconisations de formaliser davantage les partenariats.

Un référentiel régional de bonnes pratiques professionnelles pour les SSIAD a défini les missions attendues mais aussi des pistes d'améliorations concernant les fonctionnements, la collaboration entre les partenaires du domicile incitant à la création de Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).

Un projet de convention de SSIAD ressource a été travaillé par les services de l'Agence Régionale de Santé et du Département de Seine-Maritime. Celui-ci a fait l'objet d'adaptations afin d'y intégrer des notions de prévention.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit une expérimentation pour inciter les gestionnaires à créer des SPASAD. Les SSIAD ressources vont dans le sens de cette évolution mais dans un fonctionnement moins contraint. C'est donc vers ce mode d'organisation que le SSIAD du CCAS souhaite se tourner plutôt que vers un SPASAD.

Qu'est-ce qu'un SSIAD ressource ?

Un SSIAD identifié comme « ressource » par un SAAD apporte à ce dernier un appui technique, logistique et/ou organisationnel dans l'accompagnement de personnes en situation de perte d'autonomie et/ou en cas de dégradation de son état de santé physique, psychique et/ou cognitif.

Chaque SAAD, sur son territoire, s'appuie sur un SSIAD avec lequel il a des relations privilégiées et auquel il pourra faire appel en cas de difficulté dans la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie. Les SAAD bénéficient ainsi de la compétence de l'infirmière coordonnatrice et de l'équipe du SSIAD, identifié comme « ressource » pour garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes, en lien avec leurs besoins en soins et leur niveau d'autonomie.

Les deux structures développent des liens de collaboration étroits, au service des personnes accompagnées, pour des passages de relai réciproques, des prises en charge sans rupture de service et sécurisées pour la personne accompagnée, son entourage et les services concernés.

« Collectivité de proximité, la Ville de Rouen œuvre au quotidien en faveur des solidarités. A tous les âges de la vie, elle est présente pour répondre aux besoins de la population. Même si cela ne fait pas partie de ses obligations, elle tient particulièrement à accompagner les personnes âgées le mieux et le plus longtemps possible », soulignent à cette occasion Yvon ROBERT et Caroline DUTARTE.